

# RAPPORT DE LA RENCONTRE DES VILLES ET FAITIERES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Date 3 mai 2023 lieu : Dakar, Sénégal

## 1. CONTEXTE

Dans les différentes sous-régions du continent, les collectivités s'organisent davantage pour participer au débat mondial sur le développement. Plusieurs associations ont vu le jour et se consolident. On peut citer notamment l'Association des Villes et Collectivités Locales d'Afrique centrale (AVCAC), la Plateforme des Autorités Locales des Pays des Grands Lacs (PALPGL), l'Association des Villes et Collectivités de l'Océan Indien (AVCOI), le réseau des villes du Maghreb. Ces plateformes permettent de structurer un dialogue régional dans un premier temps entre les collectivités territoriales de leurs espaces et dans un second temps avec les organisations sous-régionales, des Etats ou les PTF.

L'organisation du dialogue régional permet de créer un espace de dialogue et un cadre de réflexion sur les enjeux sous-régionaux, continentaux ou mondiaux et les défis communs, de dégager une vision commune afin de faire valoir les positions des collectivités territoriales et leur contribution effective aux politiques et programmes de développement. Les cadres de dialogues régionaux offrent un moyen dynamique de se faire mieux impliquer dans le débat mondial pour accélérer les actions de transformation à l'appui des ODD.

Au niveau de l'Afrique de l'Ouest, le Conseil des Collectivités Territoriales (CCT) est un organe consultatif de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) créé en 2011 par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement. Il regroupe par Etat membre, six (6) représentants des collectivités territoriales désignés par les associations d'autorités locales titulaires d'un mandat au sein d'une collectivité territoriale résultant d'une élection au suffrage universel. Les Etats membres de l'UEMOA sont : le Bénin, le Burkina, la Côte-d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo et est composé de Le CCT est composé de six (6) représentants par État membre.

Outre les membres de l'UEMOA, des collectivités de deux autres pays partagent la langue française et sont membres de l'AIMF. Il s'agit de la Guinée et du Cap Vert.

Au regard des dynamiques en cours dans les autres régions du continent, les collectivités de l'Afrique de l'Ouest devraient emboiter le pas à leurs pairs d'Afrique Centrale, du Maghreb, de l'Océan Indien ou des Grands Lacs.

Tout en tenant compte de l'existence du CCT, il est important pour les membres de l'AIMF de mettre en place une plateforme d'échange pour animer davantage l'action des collectivités territoriales dans la sous-région ouest africaine afin de parvenir à une représentation unie et efficace desdites collectivités.

Pour ce faire, une première rencontre virtuelle a été organisée le 6 avril 2023. Cet échange a démontré de l'intérêt porté par les villes et les faîtières des collectivités locales pour promouvoir et renforcer les dynamiques en cours dans la sous-région.

Cette réunion a ainsi permis de préciser les enjeux, notamment sur la volonté d'accompagner les synergies existantes, d'unir les forces pour accroître les résultats en faveur de l'action des villes et de la promotion du rôle central des collectivités locales dans la mise en œuvre de solutions locales adaptées aux défis mondiaux, climatiques, démographiques, sécuritaires, sanitaires, économiques de notre époque. À la suite de cette première réunion virtuelle des formulaires ont été adressés aux villes et associations d'élus locaux afin de saisir leurs attentes, les enjeux thématiques et la forme organisationnelle qu'ils souhaitaient prendre pour développer les synergies. La réunion virtuelle a ainsi permis d'introduire efficacement la réunion qui s'est tenue à Dakar le 3 mai 2023.

Cette rencontre visait principalement à structurer les premières actions du dialogue régional entre les collectivités territoriales en Afrique de l'Ouest.

De façon spécifique, il s'agissait d'identifier (i) les thématiques prioritaires communes au centre des préoccupations, (ii) les pistes d'intervention de l'AIMF pour accompagner le réseau et (iii) les actions concrètes à mener pour donner vie à cette dynamique.

La rencontre a réuni 32 participants représentants sept (07) villes et sept (07) associations nationales d'autorités locales (voir liste de présence en annexe) dont 12 femmes et 11 Maires.

La rencontre s'est déroulée en trois (03) phases, à savoir :

- L'ouverture de la rencontre
- Les travaux et ;
- La cérémonie de clôture

#### 2. LA CEREMONIE D'OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Présidée par le M. Adama Sangaré, membre du bureau de l'AIMF, Maire central du District de Bamako, la cérémonie d'ouverture a été marquée par deux (02) allocutions.

La première allocution a été prononcée par M. Adama SANGARA en sa qualité de membre du Bureau de l'AIMF. Ouvrant la rencontre, il a rappelé le soutien de l'Union européenne dans l'accompagnement du dialogue sous régionale et le soutien aux collectivités locales. L'engagement de l'AIMF s'est quant à lui amplifié au fil des années à travers des dispositifs multiformes pour soutenir le travail des collectivités locales dans la promotion du rôle qu'elles peuvent jouer dans la mise en œuvre de solutions locales adaptées aux enjeux et problématiques de développement. Il a également souligné l'importance de la participation du Conseil des Collectivités Territoriales (CCT) de l'UEMOA à cette première réunion et rappelé la nécessité pour les collectivités locales de réinvestir le CCT.

Pour la seconde allocution, Monsieur ADJAYI Kamal Alawo, Président de la Commission économique et financière du CCT, après avoir transmis les salutations fraternelles du Président du CCT, M. François Amichia, a exprimé lors de son intervention la volonté du CCT de fédérer pour mieux agir aux bénéfices des populations, conformément à sa mission au sein de l'espace UEMOA. Par ailleurs, il a indiqué que le CCT, tout comme son organe mère qui est une union de peuples francophones ayant une vision commune de développement, porte plusieurs initiatives en faveurs des collectivités territoriales depuis sa création en 2008 notamment les programmes suivants : (1) programme sur la décentralisation financière, (2) programme sur le renforcement de la gouvernance et l'appui aux associations des élus locaux, (3) programme sur l'enracinement du processus de décentralisation dans les pays de l'UEMOA, (4) programme sur la mise en œuvre des programmes de coopération transfrontalières et particulièrement dans les zones à conflit et (5) programme sur la construction des équipements et infrastructures aux bénéfices directs des populations.

Il a également évoqué le MOU en cours de préparation entre le CCT et l'AIMF qui viendra renforcer le partenariat qui a toujours existé de manière informelle entre les deux institutions. Il a terminé en appelant à œuvrer ensemble pour un développement commun et intégré.

## 3. LES TRAVAUX

Les travaux proprement dits se sont déroulés en 2 étapes. La première étape a consisté à présenter les enjeux du dialogue régional et du cadre d'intervention du programme SGA 3.

La seconde étape a consisté à conduire les échanges pour une structuration du dialogue régional en Afrique de l'Ouest.

## 3.1. Présentation des enjeux du dialogue régional et du cadre d'intervention du SGA 3

La présentation des enjeux a été faite par M. Florent Kacou Bi, Coordonnateur AIMF pour l'Afrique de l'Ouest. Il a indiqué que dans plusieurs zones géographiques (Asie du Sud-Est, Maghreb, Afrique centrale, Grands Lacs), les collectivités s'organisent et se présentent comme : (i) des cadre de réflexion pour porter des sujets propres à leur contexte dans tous les domaines d'action des Villes en vue de sensibiliser, faire bouger les lignes à divers niveaux, se faire prendre en compte aussi bien par les PTF dans leur planification, et leur collaboration, (ii) défendre les valeurs communes, (iii) établir une relation de confiance avec les partenaires.

Pour atteindre cet objectif, il convient de mieux s'organiser pour :

- Identifier les besoins d'accompagnement stratégique et technique pour donner une âme au réseau ouest africain des villes francophones
- Identifier les sujets communs prioritaires autour desquels le réseau ouest-africain des Villes francophones va bâtir ses travaux, réflexion et actions

A la suite de M. Florent Kacou Bi, Mme Hayati Hassani, chargée de mission - partenariat stratégique AIMF-UE. Dans son intervention, elle a précisé que l'Union Européenne et l'Association Internationale des Maires Francophones se sont engagés dans un Partenariat stratégique depuis 2015 qui vise à renforcer les autorités locales comme acteurs clé de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable. Un partenariat stratégique qui consiste à impacter directement la capacité des collectivités territoriales à mettre en œuvre leur mandat, au bénéfice des populations.

La principale ambition de ce partenariat est donc de donner aux villes les moyens de jouer pleinement leur rôle face aux grands défis mondiaux et ceux à travers deux (2) axes forts de travail.

- Le renforcement du dialogue régional entre autorités locales comme élément déterminant pour la prévention des conflits, la stabilité et le co-développement. Au-delà des discours, il s'agit de faire de la mise réseau à l'échelle sous-régionale un levier d'action pour les villes.
- L'appui aux projets des municipalités en faveur de l'égalité de genre, de l'environnement, de l'accès aux services essentiels, du numérique, il s'agit de soutenir les programmes voulus et mis en œuvre par les villes.

# 3.2. Structuration du dialogue régional des collectivités en Afrique de l'Ouest

Modérée par M. Sègla LIHOUSSOU, Secrétaire Exécutif de l'Association Nationales des Communes de du Bénin (ANCB), cette phase a été séquencée par l'identification des réseaux existants, des axes thématiques importants dans la sous-région, des modalités d'intervention attendues de l'AIMF et des actions concrètes à mener.

## Identification des réseaux et des acteurs existant

L'identification des réseaux existants a permis de mieux comprendre les enjeux autour de l'organisation de la dynamique qui sera accompagnée par l'AIMF. Les participants ont ainsi exprimé la volonté de ne pas créer davantage de réseaux afin de ne pas multiplier les espaces d'action. Mais plutôt de créer et promouvoir une synergie en soutenant une dynamique collective.

Il a donc été noté l'existence de 4 réseaux de collectivités territoriales en Afrique de l'Ouest qui sont :

- Conseil des collectivités territoriales (CCT), un organe consultatif communautaire de l'UEMOA;
- Cité et Gouvernements Locaux Unis section Afrique de l'ouest, un démembrement de CGLUA;
- Le Réseau des femmes Elues Locales d'Afrique, un regroupement mis en place par CGLUA avec des représentations nationales ;
- L'Alliance des associations de pouvoirs locaux des pays du Sahel qui regroupe les autorités locales du Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad.

A l'issu des échanges, les participants ont convenu de mettre en marche une dynamique de synergie avec l'appui de l'AIMF et l'union européenne tout en agissant en matière de plaidoyer pour activer davantage le CCT sur les enjeux des villes et faitières de l'Afrique de l'ouest. Avec la volonté d'intégrer les réseaux existants précédemment cités pour garantir la synergie des actions.

## Identification des thématiques importantes dans la sous-région

Les participants sont convenus de circonscrire les thématiques les intéressant en éviter de s'engager tous azimuts sur une pléthore de sujets. Ainsi, les thématiques qui capte l'intérêt et l'attention des participants dans la sous région sont les suivantes :

- i) Accès aux services sociaux de base
- ii) Paix et sécurité
- iii) Fiscalité locale

Sur les 2 premières thématiques, les participants ont souligné la dimension genre à mettre en avant car les problèmes les touchant sont encore plus préoccupants. Au niveau de la thématique paix et sécurité, il est nécessaire d'accompagner les collectivités dans la prise en charge des populations déplacées en temps de crise sécuritaire ou alimentaire. De façon transversale, les participants ont insisté sur le renforcement des capacités selon la taille des collectivités locales et également la mobilisation des ressources en associant les collectivités locales aux négociations avec les bailleurs de fonds

Les modalités d'intervention attendus de l'AIMF

Les participants ont appelé l'AIMF à accompagner le réseau à travers le plaidoyer, le renforcement des capacités, la capitalisation et la mutualisation.

- ✓ <u>Le plaidoyer</u>: Le premier plaidoyer pourrait être mené à l'endroit de la commission de l'UEMOA et des chefs d'Etats pour une ouverture du CCT en créant un statut de membreassocié de pays non-membres de l'UEMOA. Les autres thématiques et sujets devront être identifiés collectivement et devront faire l'objet d'un consensus.
- ✓ <u>Le renforcement de capacités</u>: Les participants ont exprimé la volonté d'être accompagné sur les enjeux de renforcement de capacités, former les agents des collectivités locales et les élus sur la mise en œuvre des programmes locaux, la recherche de financement et la mobilisation des fonds. Mais également sur les volets thématiques identifiés, comme : Paix et sécurité, services de bases, finances locales, ESS.
- ✓ <u>La capitalisation et la mutualisation</u>: Les participants ont souligné l'importance de pouvoir partager les bonnes pratiques, les expériences de façon concrètes. Ils souhaitent la mise en œuvre de dispositif de capitalisation qui permettra de répliquer les expériences réussies et de passer à l'échelle les projets pilotes sur un niveau sous-régional. Il est attendu de l'AIMF qu'elle puisse centraliser les bonnes expériences et partager les outils de leur réplicabilité. La promotion du dialogue transfrontalier est vu comme un point majeur aussi attendue car est à la base de la mise en œuvre d'un réel dispositif de capitalisation et de mutualisation. Le dispositif de capitalisation et de mutualisation devra également reposer les 3 axes thématiques identifiés par les collectivités territoriales et les faitières.
- Actions concrètes à mener pour la dynamique sous-régionale

Pour chaque thématique identifiées une action concrète a été proposée en vue d'opérationnaliser

- ✓ Programme sur l'accès aux services sociaux de base avec un focus sur le genre : Elaborer un programme d'urgence en matière d'auto-suffisance une prise en compte du genre. L'AIMF contribuera à rechercher le financement et à le mettre en œuvre. Il s'agit pour les participants de définir la stratégie ou politique locale de soutien à la production locale et à la création d'activités génératrices de revenus, qui permettent de suivre et d'insérer les populations les plus précaires. Il s'agit d'accompagner la définition d'un programme multi pays, régional, ayant une vision d'ensemble qui permettrait aux collectivités des pays et faitières concernées d'avancer sur le sujet en matière de mise en œuvre, transfère de compétences, instrument, financement.
- ✓ <u>Paix et sécurité</u> : Trois (03) actions ont été proposées pour cette thématique.
  - i. Elaboration d'un programme d'urgence paix et sécurité (en abordant les enjeux de transhumance transfrontalier, avec un accent sur les jeunes et les femmes ;
  - ii. Renforcement de capacités sur les politiques locales de paix et de sécurité, la mise en œuvre de politiques locales en matière d'Economie Sociale et Solidaire ;
  - iii. Promotion du dialogue transfrontalier par la facilitation de l'adoption de conventions transfrontalières entre des collectivités territoriales sur les sujets majeurs de la sous-région. La promotion des jumelages et accords de partenariat sud-sud entre les villes de la sous-région rentraient également dans ce cadre.
- ✓ <u>Fiscalité locale, transfert de compétences et des ressources</u> : Deux actions (02) actions ont été proposées. Il s'agit de la :
  - i. Conception et diffusion d'une stratégie de digitalisation de la chaine fiscale. Il s'agira de capitaliser puis de mettre à l'échelle les bonnes pratiques en matière de mobilisation de ressources propre dans la fiscalité locale;

ii. Renforcement des capacités sur la mobilisation des ressources propres.

## 4. LES RECOMMANDATIONS

Au terme de cette rencontres les principales recommandations retenues à l'endroit de l'AIMF sont les suivantes :

- Accompagner le dialogue régional des autorités locales et de leurs associations en Afrique de l'Ouest en capitalisant sur les réseaux ou plateformes existants;
- Appuyer la redynamisation du Conseil des Collectivités Territoriales (CCT);
- Plaidoyer pour une ouverture du CCT aux pays de l'Afrique de l'Ouest non-membres de l'UEMOA comme le Cap vert et la Guinée en créant un statut spécial de « membre associé »
- Mettre en place les actions concrètes convenues pour, dynamiser, renforcer et accompagner les synergies existantes
- Mettre un accent sur la jeunesse et les femmes dans la conception des programmes

## 5. CONCLUSION ET PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT :

Cette première réunion en faveur des collectivités territoriales et faitières de l'Afrique de l'ouest a permis de poser le cadre d'action et l'objectif pour davantage de synergie, d'échanges, de dialogues et d'actions entre elles afin de renforcer leur rôle et leurs actions dans l'amélioration des conditions de vie des populations.

Les collectivités territoriales et leurs faitières ont validé les grands axes d'orientations qui vont être réalisés avec le soutien de l'AIMF dans le cadre de mise en œuvre du partenariat AIMF-UE. Ces orientations sont appelées à être détaillées et mise en œuvre sous la direction du Coordonnateur AIMF de l'Afrique de l'Ouest. Toutes les actions proposées seront déclinées dans un plan et diffusé à l'ensemble des membres. Un état des lieux de la mise en œuvre des axes thématiques et des actions concrètes de ce plan sera présenté en octobre 2023 en marge de l'Assemblée Générale de l'AIMF à Cotonou.

Les prochains mois seront ainsi décisifs, il s'agira en effet de mettre en œuvre l'intervention de l'AIMF en matière de plaidoyer, de renforcement de capacités, et de capitalisation en prenant en compte les axes thématiques du plan d'action, et la nécessité de créer des synergies.